

5. une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat, session de 2017;
6. une photocopie légalisée du relevé des notes du baccalauréat, session de 2017 ;
7. une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus) ;
8. une double feuille quadrillée de format 21 x 29,5 portant sur la première page les indications suivantes :

Etablissement.....

Série du baccalauréat.....

Nom.....

Prénom (s).....

Date et lieu de naissance.....

Les dossiers sont reçus du mardi 01 août 2017 à partir de 8 heures au vendredi 01 septembre 2017 à 15 heures 30 mn (délai de rigueur) au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au 621, avenue de La Grande Chancellerie.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas reçus.

**P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général**



Pr Tanga Pierre ZOUNGRANA
Officier de l'Ordre national



Ouagadougou, le 29 JUN 2017

N°2017 - 10057 /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur d'informer les lauréats de la session de juillet 2017 du baccalauréat, candidats à une bourse nationale d'excellence d'études supérieures, que les dossiers de demandes de bourses doivent être déposés au Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPB).

Le nombre de bourses est proportionnel aux candidats retenus parmi les cinq (05) premiers lauréats de chaque série

Peuvent faire acte de candidature, les candidats âgés de 22 ans au plus au 31 décembre 2017.

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

1. une demande manuscrite timbrée à 200 F adressée au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) du postulant ; **préciser qu'il s'agit des bourses d'excellence**
2. une fiche de candidature à retirer au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au **261 avenue de la Grande Chancellerie** ou à télécharger au www.ciopsb.bf ou au www.mess.gov.bf ;
3. un extrait d'acte de naissance ;
4. un certificat de nationalité burkinabé ;
5. une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat, session de 2016 ;
6. une photocopie légalisée du relevé des notes du baccalauréat, session de 2017 ;
7. une attestation du prix d'excellence ;
8. une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus) ;

9. une double feuille quadrillée de format 21 x 29,5 portant sur la première page les indications suivantes :

Etablissement.....

Série du baccalauréat.....

Nom.....

Prénom (s).....

Date et lieu de naissance.....

***La date limite de dépôt des dossiers est fixée impérativement au vendredi 01 septembre 2017 à 17 heures au Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au 621, avenue de La Grande Chancellerie et débute le 01 aout 2017 à 08heures**

***Le programme de dépôt des dossiers peut être consulté au CIOSPB ou dans les directions régionales du Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (DR-MENA).**

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas reçus.

P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Pr Tanga Pierre ZOUNGRANA

Officier de l'Ordre national



Ouagadougou, le 29 JUN 2017

N°2017- /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur de porter à la connaissance du public burkinabè que le Royaume du Maroc met à la disposition de notre pays, **soixante dix (70)** bourses d'études supérieures dans divers domaines scientifiques au titre de l'année académique 2017-2018.

Les éventuels candidats à ces bourses doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 22 ans au plus au 31 décembre 2017 ;
- avoir obtenu le baccalauréat de la session de 2017 dans l'une des séries suivantes : C, D, E, F, G2 ou GCC ;
 - * pour les baccalauréats séries C et D : avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 15/20 pour les classes préparatoires aux grandes écoles et les facultés de médecine ;
 - * pour les autres filières : avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 13,50/20 pour le baccalauréat série C et une moyenne supérieure ou égale à 14,50/20 pour le baccalauréat série D ;
 - * pour les baccalauréats séries E, F, avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 ;
 - * pour le baccalauréat série G2 ou GCC : avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 14/20.

Les dossiers de candidature doivent obligatoirement comprendre les documents ci-après :

1. une demande manuscrite timbrée à 200 F adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation et indiquant par ordre de préférence les filières et les établissements demandés. Les candidats doivent mentionner clairement leurs coordonnées : adresse, tél., E-mail ;
2. une fiche de renseignement (à retirer au CIOSPB) dûment remplie ;

3. un extrait d'acte de naissance ;
4. un certificat de nationalité burkinabè ;
5. une photocopie légalisée du passeport ou de la carte nationale d'identité burkinabè;
6. deux (2) photos d'identité comportant au verso les nom et prénom (s) du candidat ;
7. une photocopie certifiée conforme de l'attestation et du relevé de notes du baccalauréat ;
8. un relevé de notes de la classe de terminale ;
9. un certificat de visite et de contre-visite datant de moins de trois mois, attestant que le candidat est indemne de toutes maladies contagieuses, délivré par le Centre national des Œuvres universitaires (CENOU).

Chacune des pièces énumérées devra être fournie en deux (2) exemplaires.

Les dossiers sont reçus du lundi 10 juillet 2017 à partir de 8 heures au vendredi 21 juillet 2017 à 15 heures 30 mn (délai de rigueur) au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au 621, avenue de La Grande Chancellerie.

La liste des établissements d'enseignement et des filières de formation peut être consultée au CIOSPB.

N.B : - Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

- aucun changement d'orientation ne sera admis et tout désistement entraîne systématiquement la perte du bénéfice de toute autre bourse.

**P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général**

Pr Tanga Pierre ZOUNGRANA

Officier de l'Ordre national





SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION,
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET
PROFESSIONNELLE, ET DES BOURSES

Ouagadougou, le 03 JUL 2017

N°2017- /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur de porter à la connaissance du public burkinabè que **la République de Cuba** met à la disposition de notre pays **une (01) bourse** d'études supérieures en **médecine** (une fille).

Peuvent faire acte de candidature, les bacheliers remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- être titulaire du Baccalauréat 2017 série D avec au moins la **mention bien** obtenu à l'issue du 1^{er} tour ;
- être âgé de 22 ans au plus au 31 décembre 2017 ;
- jouir d'une parfaite santé physique et mentale.

Les candidates intéressées par cette offre et remplissant les conditions ci-dessus citées doivent déposer au Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire, Professionnelle et des Bourses (CIOSPB) sis à Ouagadougou Avenue de la grande chancellerie, porte 261, un dossier complet comprenant :

1. une demande manuscrite timbrée à 200 F adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;
2. un extrait d'acte de naissance ;
3. un certificat de nationalité burkinabè ;
4. une photocopie légalisée du diplôme ou de l'attestation du baccalauréat ;
5. une copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
6. un certificat d'examen médical probant VIH négatif ;
7. un certificat de visite et de contre visite délivré par le CENOU ;
8. un certificat de non grossesse pour les candidatures féminines ;

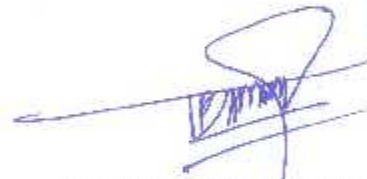
9. deux photos d'identité ;
10. un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
11. un curriculum vitae sincère.

Les dossiers sont reçus du lundi 10 juillet 2017 à partir de 8 heures au vendredi 21 juillet 2017 à 15 heures 30 mn (délai de rigueur) au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au 621, avenue de La Grande Chancellerie.

N.B : *Les candidats retenus devraient fournir 10 photos de type passeport.*

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser au CIOSPB.

P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Pr Tanga Pierre ZOUNGRANA

Officier de l'Ordre national





Ouagadougou, le 29 JUN 2017

N° 2017 - 10054 /MESRSI/SG/CICSPB/DBAF

Le Ministre

A

**Tout étudiant candidat à la bourse
nationale de 3^e cycle Hors Afrique**

Objet : Informations relatives aux bourses
nationales de 3^e cycle

Il est porté à la connaissance des étudiants désireux d'entreprendre des études de 3^e cycle Hors Afrique que l'octroi de la bourse répond à des critères définis à l'article 45 du décret 2008-865/PRES/ PM/MESSRS/MEF/MFPRE/MJE du 30 décembre 2008 portant définition des divers régimes de bourses d'études au Burkina Faso et fixation des modalités de leur contingentement.

Le nombre de bourse est de dix (10).

I. MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bourses de 3^e cycle sont attribuées, dans les limites du contingentement en cours, aux étudiants de nationalité burkinabé remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'une maîtrise ou son équivalent avec au moins la mention « assez bien » pour les étudiants relevant de l'ancien système ou d'un master II de recherche ou son équivalent avec au moins la mention « assez bien » pour les étudiants relevant du système LMD ;
- avoir 28 ans au plus.

Les filières et les lieux de formation retenus par les candidats à la bourse nationale doivent tenir compte des réalités du pays et doivent correspondre aux besoins de développement du Burkina. Les inscriptions obtenues par des étudiants n'entraînent pas systématiquement l'octroi de la bourse.

II. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA (timbre fiscal) adressée à monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation ;
- un extrait d'acte de naissance ;

- un certificat de nationalité burkinabè ;
- les copies légalisées des diplômes (ou attestations des diplômes) de la maîtrise ou du master II ou son équivalent ;
- les relevés de notes des deux dernières années d'études ;
- un curriculum vitae ;
- un thème et un protocole de recherche bien définis de deux (2) pages minimum à cinq (5) pages maximum ;
- une attestation de préinscription et un document indiquant les coûts de la formation sollicitée ;
- une lettre de recommandation pour les postulants ayant effectué leurs études de 1^{er} ou de 2nd cycle en dehors du Burkina Faso ;
- une lettre de motivation ;

Les candidats titulaires d'un master professionnel, d'un DESS ou d'un diplôme d'ingénieur de conception ne sont pas éligibles à la bourse nationale de 3^e cycle.

Il est rappelé aux candidats que les établissements privés d'accueils ne sont pas éligibles

En raison des difficultés d'inscription et du faible quota de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant de la maîtrise ou du master II de recherche ou son équivalent au moment des travaux de la Commission nationale des bourses d'études et de stages (CNBES).

La date limite de réception des dossiers de candidatures au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) est fixée au **vendredi 18 août 2017 à 15 heures 30 mn.**

P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général




Pr Tanga Pierre ZOUNGRANA
Officier de l'Ordre national

SH/SanS

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION,
DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET
PROFESSIONNELLE, ET DES BOURSES



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 29

2017

N°2017 - /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

Le Ministre

A

**Tout étudiant candidat à la bourse
nationale de 2nd cycle Hors d'Afrique**

Objet : Informations relatives aux bourses
nationales de 2nd cycle

Il est porté à la connaissance des étudiants désireux d'entreprendre des études de 2nd cycle hors d'Afrique que l'octroi de la bourse répond à des critères définis à l'article 45 du décret 2008-865/PRES/ PM/MESSRS/MEF/MFPRE/MJE du 30 décembre 2008 portant définition des divers régimes de bourses d'études au Burkina Faso et fixation des modalités de leur contingentement.

Le nombre de bourses est de vingt (20)

I. MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bourses de 2nd cycle sont attribuées, dans les limites du contingentement en cours, aux étudiants de nationalité burkinabé remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un BTS, d'un DTS, du diplôme d'ingénieur des travaux, d'un DUT ou d'une licence, avec au moins la mention « assez bien » ;
- avoir 26 ans au plus.

Les filières et les lieux de formation retenus par les candidats à la bourse nationale doivent tenir compte des réalités du pays et doivent correspondre aux besoins de développement du Burkina. Les inscriptions obtenues par des étudiants suite à leurs démarches personnelles n'entraînent pas systématiquement l'octroi de la bourse.

II. COMPOSITION DU DOSSIER

Toute demande de bourse de 2nd cycle doit recueillir l'avis de l'Université du postulant avant l'examen du dossier par la Commission nationale des bourses d'études et de stages (CNBES).

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA (timbre fiscal) adressée à monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation. Cette demande doit porter sur sa troisième page les avis des supérieurs hiérarchiques (Chef de département, Directeur d'UFR, d'institut ou d'École, Président d'Université) du postulant et la décision du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation sur la quatrième page ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- les copies légalisées des diplômes (ou attestations des diplômes) :
 - du baccalauréat, du DUT/DTS/BTS, de la licence ou du diplôme d'ingénieur des travaux ;
 - des relevés de notes des deux (02) ou trois (03) dernières années d'études ;
- un curriculum vitae ;
- une attestation de préinscription et un document indiquant les coûts de la formation sollicitée ;
- une lettre de motivation.

Il est rappelé aux candidats que les établissements privés d'accueils ne sont pas éligibles.

En raison des difficultés d'inscription et du faible quota de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant du diplôme de DUT/DTS/BTS, de licence ou du diplôme d'ingénieur des travaux au moment des travaux de la Commission nationale des bourses d'études et de stages (CNBES).

Les candidats déjà titulaires de la maîtrise ne sont pas éligibles à la bourse nationale de second cycle.

La date limite de réception des dossiers de candidatures au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) est fixée au **vendredi 18 août 2017 à 15 heures 30 min.**

P/le Ministre et par délégation
Le Secrétaire général



Pr Tanga Pierre ZOUNGRANA
Officier de l'Ordre national



Ouagadougou, le 29 JUN 2017

N°2017/_____/MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

NOTE D'INFORMATION

*à l'attention des bacheliers de la session de juillet 2017,
attributaires d'une bourse nationale pour compter
de la rentrée académique 2017-2018.*

Objet : Affectation d'étudiants dans les établissements
privés d'enseignement supérieur

Dans le cadre d'un protocole d'accord signé entre le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI) et l'Association des Etablissements d'Enseignement supérieur Privé, il a été convenu de l'affectation d'étudiants boursiers dans des établissements privés d'enseignement technique et professionnel.

A cet effet, les bacheliers de la session de juillet 2017, attributaires d'une bourse nationale d'études sont informés qu'une possibilité de formation leur est offerte pour l'année académique 2017-2018 dans les établissements supérieurs privés suivants :

- Ecole supérieure des Travaux publics de Ouagadougou (ESTPO) ;
- Groupe Institut supérieur de Gestion de Ouahigouya (ISGO) ;
- Université Aube nouvelle (ex ISIG) ;
- Ecole supérieure polytechnique de Kaya (ESPK) ;
- Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) ;
- Université Saint Thomas d'Aquin (USTA) ;
- Institut international d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2IE) ;
- Antenne de l'Ecole supérieure multinationale des Télécommunications de Ouagadougou (ESMT) ;
- Ecole supérieure des Techniques avancées (ESTA) ;
- Institut supérieur de Génie Électrique Burkina Faso (ISGE-BF) ;
- Institut supérieur des Sciences et Technologies Agricoles (ISSTA) ;
- Institut Africain de Management (IAM).

Pour les filières éligibles des différents établissements et pour de plus amples renseignements, s'adresser au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses **sis au 261, avenue de la Grande Chancellerie.**

Les éventuels candidats doivent y déposer un dossier complet de demande de bourse. Il n'est pas autorisé de postuler pour plus de deux établissements. La demande manuscrite doit mentionner clairement le ou les établissements choisis par ordre de préférence.

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

1. une demande manuscrite timbrée à 200 F adressée au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) du postulant ;
2. une fiche de candidature à retirer au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au **261 avenue de la Grande Chancellerie²**;
3. un extrait d'acte de naissance ;
4. un certificat de nationalité burkinabè ;
5. un document précisant la situation matérielle des parents :
 - a) soit une copie de la dernière déclaration annuelle des revenus du père et de la mère de l'élève, certifiée par le service des impôts pour les non salariés ;
 - b) soit selon le cas, le dernier bulletin de salaire, le dernier relevé de solde ou de pension du père et de la mère de l'intéressé (e) pour les salariés ;
6. un extrait certifié conforme du livret de famille datant de moins de trois (3) mois et précisant la composition de la famille du père ou du tuteur de l'intéressé (e), (le nom du candidat doit y figurer) ;
7. une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat, session de 2017 ;
8. une photocopie légalisée du relevé des notes du baccalauréat, session de 2017 ;
9. une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus) ;
10. une double feuille quadrillée de format 21 x 29,5 portant sur la première page les indications suivantes :

Etablissement.....

Série du baccalauréat.....

Nom.....

Prénom (s).....

Date et lieu de naissance.....

NB : La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 18 août 2017 à 15 heures précises au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses sis au 261, avenue de la Grande Chancellerie.

P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Pr Tanga Pierre ZOUNGRANA

Officier de l'Ordre national





Ouagadougou, le 29th July 2017

N°2017- /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur d'informer les lauréats de la session de juillet 2017 du baccalauréat, candidats à une bourse nationale d'études supérieures, que les dossiers de demandes de bourses doivent être déposés au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB).

Peuvent faire acte de candidature, les candidats et candidates âgés de 22 ans au plus au 31 décembre 2017 et ayant obtenu:

Pour les garçons :

- au moins 12/20 de moyenne générale à l'issue du premier tour à la session de 2017 du baccalauréat.

Pour les filles :

- au moins 11,50/20 de moyenne générale à l'issue du premier tour à la session de 2017 du baccalauréat.

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

1. une demande manuscrite timbrée à 200 F adressée au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) du postulant ;
2. une fiche de candidature à retirer au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au **261 avenue de la Grande Chancellerie²** ;
3. un extrait d'acte de naissance ;
4. un certificat de nationalité burkinabè ;
5. un document précisant le niveau de revenus des parents :
 - a) soit une copie de la dernière déclaration annuelle des revenus du père et de la mère de l'élève, certifiée par le service des impôts pour les non salariés ;
 - b) soit selon le cas, le dernier bulletin de salaire, le dernier relevé de solde ou de pension du père et de la mère de l'intéressé(e) pour les salariés ;

6. un extrait certifié conforme du livret de famille datant de moins de trois (3) mois et précisant la composition de la famille du père ou du tuteur de l'intéressé(e), (le nom du candidat doit y figurer) ;
7. une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat, session de 2017 ;
8. une photocopie légalisée du relevé des notes du baccalauréat, session de 2017 ;
9. une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus) ;
10. une double feuille quadrillée de format 21 x 29,5 portant sur la première page les indications suivantes :

Etablissement.....

Série du baccalauréat.....

Nom.....

Prénom(s).....

Date et lieu de naissance.....

Les dossiers sont reçus du mardi 01 août 2017 à partir de 8 heures au vendredi 01 septembre 2017 à 15 heures 30 mn (délai de rigueur) au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) sis au 621, avenue de La Grande Chancellerie.

Le programme de dépôt des dossiers peut être consulté au CIOSPB ou dans les directions régionales des Enseignements post-primaire et secondaire du Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas reçus.

P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Pr Tanga Pierre ZOUNGRANA

Officier de l'Ordre national

